

## BUREAU DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2012

### COMPTE RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de sept, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 25 mai 2012.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,  
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,  
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

#### **ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais, à M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,  
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan, à M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, à M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Le Bureau :**

- a désigné Monsieur Gilles POUX, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## Sur les affaires à délibérer :

### ✓ Programmes

- **a approuvé** le programme d'amélioration de l'accueil du public et de rénovation des circuits de visite dans les usines principales de Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise, pour un montant de 2 M€ H.T. (valeur avril 2012), soit respectivement 1,3 M€ H.T. et 0,7 M€ H.T., et en **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement BPR France INC / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé ; **a autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres, de marchés à procédure adaptée, et l'utilisation des marchés à bons de commande en cours pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires et la signature des bons de commande correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention afférente, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- compte tenu de son état de vétusté, **a approuvé** le programme de réfection de voirie et réhabilitation de l'éclairage public de l'usine de Choisy-le-Roi, pour un montant de 2,3 M€ H.T. (valeur juin 2012) et en **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement BPR INC / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé ; **a autorisé** l'utilisation des marchés à bons de commande existants et, si nécessaire, le lancement de consultations dans le cadre d'appel d'offres, de marchés à bons de commande ou à procédure adaptée pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande correspondants, dans le cadre de ces marchés ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents afférents,

- **a approuvé** le programme de mise en conformité des aires de dépotage de l'usine de Méry-sur-Oise, pour un montant de 1,55 M€ H.T. (valeur juin 2012) et en **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement BPR INC / Safege / Egis Eau / Cabinet Monique Labbé ; **a autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appel d'offres, le recours aux marchés à bons de commande existants pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande correspondants dans le cadre de ces marchés ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

### ✓ Avant-projets

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au remplacement des canalisations de DN 800 mm et DN 200 mm situées entre le pont de Sèvres et la place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux, exceptée la section comprise entre le giratoire de Vaugirard à Meudon et la rue du Ponceau à Issy-les-Moulineaux, dans le cadre de l'aménagement Vallée Rive Gauche réalisé par le Conseil général des Hauts-de-Seine, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 2,22 M€ H.T. (valeur avril 2012) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert à lot unique pour le marché de terrassement, de fourniture et de pose en tranchée ouverte et par tubage de la nouvelle conduite de DN 300 mm, d'un montant prévisionnel identique comprenant 15% d'aléas ; **a autorisé** la signature de bons de commande pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, pour la réalisation des travaux de tamponnage de la canalisation de DN 800 mm préalablement aux travaux de voirie du giratoire de Vaugirard et objet du présent avant-projet pour un montant estimé à 0,04 M€ H.T. (valeur avril 2012), sur le marché à bons de commande n° 2011-27 notifié le 5 décembre 2011 à la société SOGEA Ile-de-France Génie Civil ; **a autorisé** la signature des bons de commande sur marchés à bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 mm à DN 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents afférents,

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au déplacement d'une canalisation de DN 400 mm située dans l'emprise du projet d'aménagement d'une voie nouvelle à Sartrouville, rues Ampère et Gallée, pour un montant prévisionnel des travaux de 0,98 M€ H.T. (valeur décembre 2011) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché unique de travaux de terrassement, fourniture et de pose en tranchée ouverte et par microtunnelier de la nouvelle conduite, et la signature du marché en résultant ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

#### ✓ Marchés

- suite à la décision du conseil d'administration de la société BPR INC, domiciliée au Canada, de transférer certains de ses marchés à la société BPR FRANCE INC, **a approuvé** les avenants de transfert n° 1 à l'accord-cadre n° 2009/43 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre des travaux pour le Lot n° 2 « Ouvrages » et aux marchés subséquents n° 2009/43-01 et 2009/43-02 concernant respectivement les lots 1 et 2 de prestations de maîtrise d'œuvre, par lesquels la société BPR FRANCE INC se substitue, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, dans l'exécution des droits et obligations, à la société BPR INC pour l'exécution dudit accord-cadre et desdits marchés subséquents, et **autorisé** leur signature,

- en raison de la fusion des sociétés BEC FRERES et RAZEL, **a approuvé** l'avenant de transfert n° 1 au marché n° 2011/04 relatif aux travaux de rénovation de la station de relèvement de Montigny-lès-Cormeilles et à l'implantation d'un groupe électrogène, par lequel la société RAZEL-BEC se substitue, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, dans l'exécution des droits et obligations, à la société RAZEL pour l'exécution dudit marché, et **autorisé** sa signature,

- suite à la constitution, par les associés de la société de fait LELLI ARCHITECTES, d'une société à responsabilité limitée d'architecture, **a approuvé** l'avenant de transfert n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/45 relatif à la construction d'un nouveau réservoir R7 à Villejuif, par lequel la S.A.R.L LELLI ARCHITECTES se substitue, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, dans l'exécution des droits et obligations, à la société de fait LELLI ARCHITECTES pour l'exécution dudit marché, et **autorisé** sa signature,

- dans le cadre d'une réorganisation interne au sein du groupement FORCLUM Ile-de-France/ FORCLIM Ile-de-France/ CIMACA, **a approuvé** les avenants de transfert n° 2 aux marchés n° 2010/20 et 2010/21, concernant respectivement les lots n° 2 et n° 1 de l'aménagement de la salle de conférence incluant la restructuration et l'extension des espaces d'accueil au public, par lequel la société EIFFAGE CONSTRUCTION AMELIORATION DE L'HABITAT, établissement d'EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS se substitue, à compter du 16 mai 2011, dans l'exécution des droits et obligations, à la société CIMACA, pour l'exécution desdits marchés, et **autorisé** leur signature,

#### ✓ Conventions avec les tiers

- **a approuvé** le projet de convention entre le SEDIF et le SIPPAREC, pour la mise en œuvre d'un partenariat de mise à disposition du fond de plan SIG du SEDIF, pour une durée de 2 ans, à titre gratuit et **autorisé** la signature de ladite convention, ainsi que de tous les actes et documents afférents,

- dans la perspective de la future adhésion du SIAEP de la Vallée de Chauvry, **a décidé** l'acquisition à titre gratuit de servitudes de passage sur les parcelles situées Chemin de Halage à Mériel et cadastrées section :

- AK n° 18 - appartenant à M. et Mme CREPIN – M. et Mme LEYNIAC,
- AK n° 322 et 158 - appartenant à la Commune de Mériel,
- AK n° 168 - appartenant à Mme Désirée SORET,
- AK n° 512 - appartenant à la SFDE ;

**a autorisé** la signature des actes authentiques de servitudes à intervenir, et de tout document s'y rapportant, étant précisé que les frais d'établissement des actes authentiques sont à la charge du SEDIF,

✓ **Gestion de la qualité**

- **a approuvé et autorisé** le lancement d'une nouvelle phase du programme de management de la qualité des marchés publics 2012-2013, ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à cette démarche,

- **a approuvé et autorisé** le lancement du programme de management environnemental 2012-2014, ainsi que la signature de tous les actes se rapportant à cette démarche.

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**